

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 sept. 2023

Date d'édition: 8 sept. 2023

Version: 0.3



Page 1/12

REDOCOL Durcisseur pour mastic PE 2K (blanc)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

REDOCOL Durcisseur pour mastic PE 2K (blanc)

N° de l'article:

8911

UFI:

V800-F0JP-U00J-NPDK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

* 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité vendeur:

Ostermann France SAS

FR

2, rue de l'Atelier

38160 Saint-Marcellin

France

Téléphone: + 33 (0) 4 76 36 57 60

Télécopie: + 33 (0) 4 76 36 57 61

E-mail: vente.fr@ostermann.eu

Site web: www.ostermann.eu

E-mail (personne compétente): j.bruns@ostermann.eu

* 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Mr. J. Bruns, +33 (0) 4763 657-60, 24h: +49 30 - 30 68 67 00 (TOXICOVIGILANCE-Centre Anti-Poison Berlin), +33 (0) 4763 657-60 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Peroxydes organiques (<i>Org. Perox. E</i>)	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Acute 1</i>)	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 1</i>)	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 sept. 2023

Date d'édition: 8 sept. 2023

Version: 0.3



Page 2/12

REDOCOL Durcisseur pour mastic PE 2K (blanc)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS07
Point d'exclamation



GHS09
Environnement

Mention d'avertissement: Attention

Consignes en cas de risques physiques

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
------	--

Consignes en cas de risques pour la santé

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
------	--------------------------------------

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
------	--

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	---

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
------	--

P102	Tenir hors de portée des enfants.
------	-----------------------------------

P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
------	---

Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
------	--

P220	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
------	--

Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
--------------------	--

Conseils de prudence Stockage

P410	Protéger du rayonnement solaire.
------	----------------------------------

P411 + P235	Stocker à une température ne dépassant pas 50 °C/122 °F. Tenir au frais.
-------------	--

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient dans Élimination appropriée.
------	--

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges:

Dibenzoylperoxid

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Mélange des substances énumérées ci-après avec des additions non dangereuses.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 sept. 2023

Date d'édition: 8 sept. 2023

Version: 0.3



Page 3/12

REDOCOL Durcisseur pour mastic PE 2K (blanc)

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6 Numéro d'identification UE: 617-008-00-0	dibenzoyl peroxide Eye Irrit. 2 (H319), Org. Perox. B (H241), Skin Sens. 1 (H317)  Danger	50 - 70 pds %
n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3 Numéro d'identification UE: 603-027-00-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456816-28	Glycol Acute Tox. 4 (H302)  Attention	5 - 7 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée, demander une aide médicale. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion:

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂).
Extincteur classe de feu B.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Éviter de respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients avec de l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 sept. 2023

Date d'édition: 8 sept. 2023

Version: 0.3



Page 4/12

REDOCOL Durcisseur pour mastic PE 2K (blanc)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ventiler la zone concernée. Ne pas respirer les gaz.

Équipement de protection:

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.1.2. Pour les secouristes

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

6.4. Référence à d'autres sections

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Éviter la formation de vapeurs de solvants inflammables ou explosifs dans l'air et dépasser les valeurs limites AGW. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Ne pas vider le récipient avec de la pression.

Mesures de protection incendie:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

matériaux d'emballage:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: base forte Acide fort, Comburant, fortes.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 5.2 - Peroxydes organiques et matières autoréactifs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 sept. 2023

Date d'édition: 8 sept. 2023

Version: 0.3



Page 5/12

REDOCOL Durcisseur pour mastic PE 2K (blanc)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6	① 5 mg/m ³
BE	dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6	① 5 mg/m ³
CH à partir de 1 janv. 2022	dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6	① 5 mg/m ³ ② 5 mg/m ³ ⑤ (einateembare Fraktion) Tox: OAW Haut; Messmeth: NIOSH
CH à partir de 1 janv. 2022	Glycol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	① 10 ppm (26 mg/m ³) ② 20 ppm (52 mg/m ³) ⑤ (Dampf und Aerosol; kann über die Haut aufgenommen werden) H SSC; Tox: OAW Auge
BE	Glycol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	① 20 ppm (52 mg/m ³) ③ 40 ppm (104 mg/m ³) ⑤ (Aérosol, peut être absorbé par la peau) D, M
IOELV (EU)	Glycol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	① 20 ppm (52 mg/m ³) ② 40 ppm (104 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
VRI (FR)	Glycol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	① 20 ppm (52 mg/m ³) ② 40 ppm (104 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6	39 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6	13,3 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6	0,0034 mg/cm ²	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets locaux
dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6	2 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - orale, effets systémiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 sept. 2023

Date d'édition: 8 sept. 2023

Version: 0.3



Page 6/12

REDOCOL Durcisseur pour mastic PE 2K (blanc)

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Glycol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	35 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Glycol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	7 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Glycol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	106 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Glycol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	53 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - cutanée, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6	0,02 µg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6	0,002 µg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6	350 µg/L	① PNEC Station d'épuration
dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6	0,0127 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6	0,00127 mg/ kg	① PNEC sédiment, eau de mer
dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6	0,0025 mg/kg	① PNEC terre
dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6	0,602 µg/L	① PNEC eaux, libération périodique

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Une protection respiratoire est nécessaire lors de > Valeurs limites au poste de travail. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

En contact splash: Utilisation d'équipement de protection des yeux et du visage

Protection de la peau:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Epaisseur du matériau des gants >0,4 mm, Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 480 min. Le choix du bon gant dépend non seulement du matériau, mais également d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation multi-substances, la résistance du matériau des gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant utilisation. EN ISO 374. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Protection respiratoire:

> Valeurs limites au poste de travail: Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: Fibres naturelles (coton), fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 sept. 2023

Date d'édition: 8 sept. 2023

Version: 0.3



Page 7/12

REDOCOL Durcisseur pour mastic PE 2K (blanc)

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: blanc

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Température de décomposition	non déterminé		
Point éclair	Aucune donnée disponible		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	555 °C		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	1,2 g/cm ³	20 °C	① Methode: DIN 53217 ② la fiche de données de sécurité du distributeur
Densité relative	non déterminé		
Densité apparente	non déterminé		
Solubilité dans l'eau	partiellement soluble		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé		
Viscosité, dynamique	10 000 mPa* s	2 °C	② la fiche de données de sécurité du distributeur
Viscosité, cinématique	> 20,5 mm ² /s	20 °C	② la fiche de données de sécurité du distributeur
Teneur en corps solides	84 pds %		② la fiche de données de sécurité du distributeur

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: 85 pds %. Teneur en solvant: 6 pds %, Eau: 10 pds %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 sept. 2023

Date d'édition: 8 sept. 2023

Version: 0.3



Page 8/12

REDOCOL Durcisseur pour mastic PE 2K (blanc)

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Matières à éviter: Acide fort, base forte Comburant, fortes.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Risques thermiques. Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NO_x).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Glycol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3

DL50 par voie orale: 4 700 mg/kg (Ratte) Gigiena Truda i Professional'nye Zabolevaniya. Labor Hygiene and Occupational Diseases. Vol. 26(6), Pg. 28, 1982.

DL50 dermique: 10 600 mg/kg (Kaninchen) Toxicology of Drugs and Chemicals, Deichmann, W.B., New York, Academic Press, Inc., 1969 Vol. -, Pg. 731, 1969

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

> Valeurs limites au poste de travail: Nocif pour le foie en cas d'inhalation. Nocif pour les reins en cas d'inhalation. Nocif pour le cœur en cas d'inhalation. système nerveux central.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6

CE50: 0,11 mg/L 2 d (crustacés)

CE50: 0,0422 - 0,0711 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques)

Glycol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3

CL50: 8 050 - 72 900 mg/L 4 d (poisson, Ceriodaphnia dubia affinis) Mayes, M.A., H.C. Alexander, and D.C. Dill 1983. A Study to Assess the Influence of Age on the Response of Fathead Minnows in Static Acute Toxicity Tests. Bull. Environ. Contam. Toxicol. 31(2):139-147; Greene, M.W., and R.M. Kocan 1997. Toxicological Mechanisms of a Multicomponent Agricultural Seed Protectant in the Rainbow Trout (Oncorhynchus mykiss) and Fathead Minnow (Pimephales promelas). Can. J. Fish. Aquat. Sci. 54:1387-1390

CL50: 6 900 - 1 000 000 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna) Gersich, F.M., F.A. Blanchard, S.L. Applegath, and C.N. Park 1986. The Precision of Daphnid (Daphnia magna Straus, 1820) Static Acute Toxicity Tests. Arch. Environ. Contam. Toxicol. 15(6):741-749; Cowgill, U.M., I.T. Takahashi, and S.L. Applegath 1985. A Comparison of the Effect of Four Benchmark Chemicals on Daphnia magna and Ceriodaphnia dubia affinis Tested at Two Different Temperatures. Environ. Toxicol. Chem. 4(3):415-422 (Author Communication Used)

Toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6

Biodégradation: Oui, rapide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 sept. 2023

Date d'édition: 8 sept. 2023

Version: 0.3



Page 9/12

REDOCOL Durcisseur pour mastic PE 2K (blanc)

Glycol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3

Biodégradation: Oui, rapide

12.3. Potentiel de bioaccumulation

dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6

Log K_{ow}: 3,2

Glycol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3

Log K_{ow}: -1,36

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Glycol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 01 11 * Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

*: Soumis à une documentation.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

HP 4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

Code des déchets conditionnement

15 01 04 Emballages métalliques

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

13.2. Informations complémentaires

Retournez au distributeur..

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Transport par voie fluviale (ADN)

Transport maritime (IMDG)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3108

UN 3108

UN 3108

UN 3108

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 sept. 2023

Date d'édition: 8 sept. 2023

Version: 0.3



Page 10/12

REDOCOL Durcisseur pour mastic PE 2K (blanc)

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (dibenzoyl peroxide)	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (dibenzoyl peroxide)	ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl peroxide)	ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl peroxide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 5.2	 5.2	 5.2	 5.2
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
		 POLLUANT MARINE	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Code de classification: -	Aucune donnée disponible	Numéro EmS: F-J, S-R	Aucune donnée disponible
Code de restriction en tunnel: (D)			

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III], Catégories de danger:

- P6a Matières ou mélanges auto-réactifs, Type C, D, E ou F ou Peroxydes organiques, Type C, D, E ou F
- E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

catégorie de produits COV: (Cat. B/b); valeur limite de COV: 250 g/l.

Teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi: 250.

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

* 16.1. Indications de changement

1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
1.4.	Numéro d'appel d'urgence
8.1.	Paramètres de contrôle
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 sept. 2023

Date d'édition: 8 sept. 2023

Version: 0.3



Page 11/12

REDOCOL Durcisseur pour mastic PE 2K (blanc)

16.1.	Indications de changement
16.2.	Abréviations et acronymes

* 16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AGW	Valeur limite d'exposition
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
KG	poids du corps
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Peroxydes organiques (<i>Org. Perox. E</i>)	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Acute 1</i>)	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 1</i>)	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 sept. 2023

Date d'édition: 8 sept. 2023

Version: 0.3



Page 12/12

REDOCOL Durcisseur pour mastic PE 2K (blanc)

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont, au mieux de nos connaissances, correctes au moment de la mise sous presse. Ces informations sont destinées à fournir des conseils pour la manipulation, le stockage, la transformation, le transport et la mise au rebut du produit mentionnés dans cette fiche de données de sécurité. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit est mélangé avec d'autres matériaux, mélangé ou traité, ou soumis à un traitement, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées sur le nouveau matériau ainsi produit, sauf indication contraire expresse.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.